



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2018 – 2019

Nom : Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

J'autorise le club à utiliser mon image et à diffuser des photos sur Internet :

OUI / NON (rayer la mention inutile)

- Pour les étudiants, la cotisation est de **192 €** (licence comprise)
- Pour les non-étudiants, la cotisation est de **232 €** (licence comprise)
- Pour les "premières années" le Passeport Sportif est obligatoire : **10 €**

☐ Le règlement peut se faire en trois mensualités :

Mensualité 1 :

Mensualité 2 :

Mensualité 3 :

Chèque à l'ordre de Ken Gaku Kan Cergy

Date limite de règlement : 08 octobre 2018

Pièces à fournir :

- ☐ La présente fiche d'inscription
- ☐ Formulaire de licence
- ☐ Certificat médical pour la pratique et la compétition de Kendo ou CERFA
- ☐ Règlement intérieur signé
- ☐ Autorisation parentale signée pour les mineurs



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

KEN GAKU KAN - Cergy, Association Loi 1901 enregistrée en préfecture sous le N° W953005139

Article 1 Objet

Le règlement suivant complète les statuts de l'association Ken Gaku Kan déposés en préfecture.

Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Article 2 Affiliation

L'association Ken Gaku Kan est affiliée à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées et de par son affiliation, elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi que ceux de son comité départemental.

Chaque adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ainsi que celui de la FFJDA.

Article 3 Inscription & Cotisation

L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFJDA et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet. La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

-> Etudiants : 192 € (licence incluse).

-> Non étudiants : 232 € (licence incluse).

-> Passeport Sportif : 10 € (obligatoire la 1ère année).

Article 4 Responsabilité des Parents

Tout mineur est sous la totale responsabilité de son représentant légal :

- Jusqu'à l'arrivée du professeur.

- **Nous demandons aux parents de les accompagner jusqu'au dojo afin que nous puissions les prendre en charge.**

- Après la fin de la séance d'entraînement. Pour la récupération de vos enfants après les cours, il est demandé que vous veniez les chercher au dojo. Ne laissez pas vos enfants seuls sur le parking.

- La présence dans la salle d'un adhérent est subordonnée à celle d'un responsable du club ou d'un professeur.

Signature des Parents



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

KEN GAKU KAN - Cergy, Association Loi 1901 enregistrée en préfecture sous le N° W953005139

Article 5 Séance d'Essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du kendo sur autorisation d'un membre du comité directeur pendant la séance.

TROIS séances sont accordées.

Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du kendo au sein du club.

Article 6 Etat d'Esprit

L'association Ken Gaku Kan se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres.

C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionnés.

Article 7 Saison Sportive

Les cours sont assurés pendant la saison sportive de septembre à juin. Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés. Des stages de perfectionnement peuvent être proposés durant les périodes scolaires.

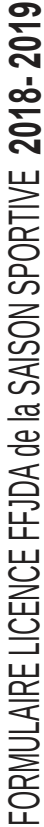
Article 8 Sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entrainera la responsabilité du fautif.

Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération des membres du bureau du club. Pour en savoir plus cf. les statuts de l'association.

NOM & PRÉNOM

SIGNATURE



Prix de la licence : 38 €

950933 | KEN GAKU KAN

[illegible]

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :
 - 1 du sport ☐ ☐ ou Questionnaire (*) ☐ ☐
 - 2 du sport en compétition ☐ ☐ ou Questionnaire (*) ☐ ☐
 - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) ☐ ☐ ☐ ☐

*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé

veuillez retourner par la FFJDA, des informations sur les activités et la vie de la fédération et des disciplines fédérales (ex/ newsletter) : OUI / NON

La souscription à plusieurs assurances facultatives ne constitue pas le contrat de garantie d'assurances. La souscription déclare avoir été informée, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut lui intéresser souscrire personnellement auprès de SMAOL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet www.fjdja.com ou de l'assureur de son choix.

FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corpels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corpels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le sousigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal

LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité)	" Lu et Approuvé " date et signature obligatoire	 Date : / / 201_
--	---	---

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14
Standard Général : 0140521550
- Service Licences : 0140521592
email : licences@ffjudo.com

2018/2019 -v0

2018/2019 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 2629398/C) est incluse dans le prix de la licence. Sans garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales arantées.

Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffiuodo.com/ffi/La-federation/Assurance>.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 2629380/C) afin de protéger ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Colisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,30 € TTC)

Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujuitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels

Sont notamment exclus, les accidents résultant :

- De l'ivresse de l'assuré, de son désir alcoolique ou de l'absorption de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ;
- De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ;
- De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (tels que le parachutisme, deltaplane, parapente, saut à l'élastique), alpinisme, canyoning, escalade en milieu naturel, activités subaquatiques (tels que spéléologie, apnée, plongée), combats libres ("MMA", "No Holds Barred", "Pancrace et lutte contact"), air soft, paintball.
- les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur.

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Souscuse de la protection des licenciés et consente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFIDA a souscrit auprès de SMACI. Assurances en partenariat avec la FFIDA Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires afin de bénéficier en sus du régime de base de la licence :

- d'un capital "Décès" ;

- d'un capital "Invalidité" ;
- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale

SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.

'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances) :

- Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ...
- Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ...
- Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence
- Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
- Services d'informations

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffida@smac1.fr / Mail déclaration sinistre : decla.ffida@smac1.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances

RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Juïtsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. La réponse sera apportée dans les deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à l'assuré.

- Si la réclamation persiste, l'assuré peut alors adresser un courrier à :
- SMACI. Assurances, Direction assurances et développement, 141, avenue Salvador- Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat
- SMACI. Assurances, Direction indemnisations, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre.
- MACI Assurances s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

ATTESTATION QS sport

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] ,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la
négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] ,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]..... ,
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

AUTORISATION PARENTALE

L'original doit impérativement être remis au responsable à l'arrivée

INTITULE DE LA MANIFESTATION

DATE

LIEU

Je soussigné(e) Madame – Monsieur

① **autorise** mon fils / ma fille Nom/Prénom

né(e) le à

à participer au.....

② décharge la FFJDA/ CNKDR de toute responsabilité sur mon fils / ma fille

Nom/Prénom

en dehors des heures notifiées sur la convocation.

En cas d'urgence, j'autorise l'organisateur à prendre les décisions nécessaires dans la mesure où un recours hospitalier ou clinique s'avèrerait utile.

Numéro de sécurité sociale de l'élève

Mutuelle.....numéro d'adhérent

Groupe sanguin du mineur

Coordonnées du responsable légal pendant le séjour

Précisions médicales (traitement en cours, allergies ...)

J'autorise mon fils / ma fille à quitter l'hôpital, la clinique ou le Centre de soins avec le responsable du stage.

« Lu et approuvé »

SIGNATURE des parents « OBLIGATOIRE »

Fait à le

« Lu et approuvé »

SIGNATURE du (des) tuteurs légal (légaux) « OBLIGATOIRE »